



Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20200130-34-2020-BF
Date de télétransmission : 11/02/2020
Date de réception préfecture : 11/02/2020

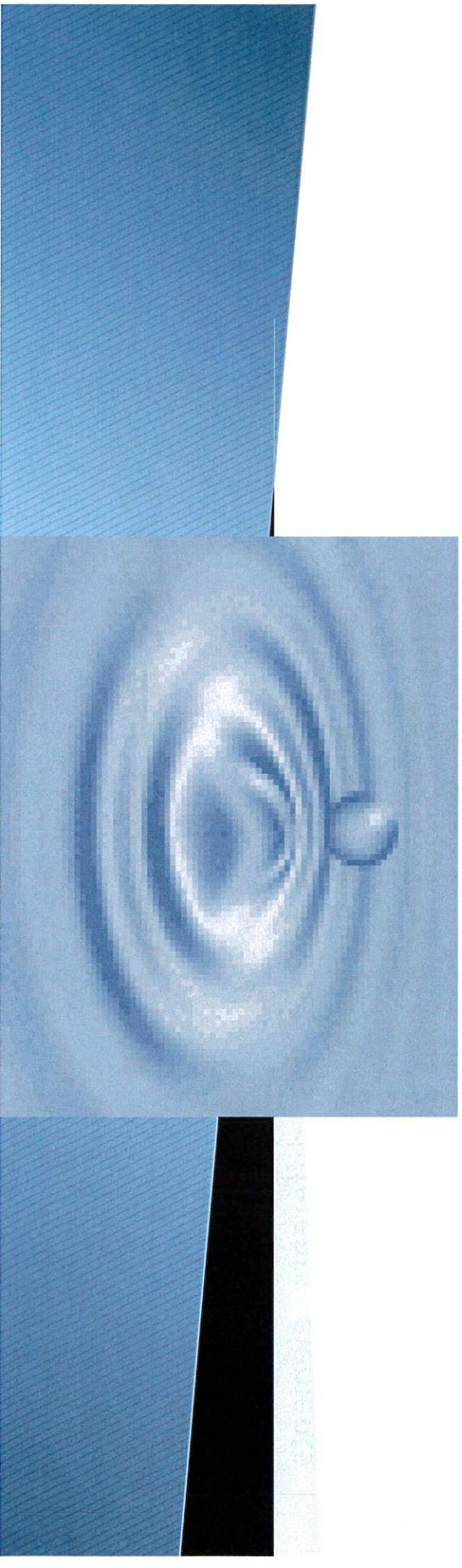
DOCUMENT DEVENU EXÉCUTOIRE

SERVICE EAU POTABLE

à compter du : 11 FEV. 2020

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

RAPPORT

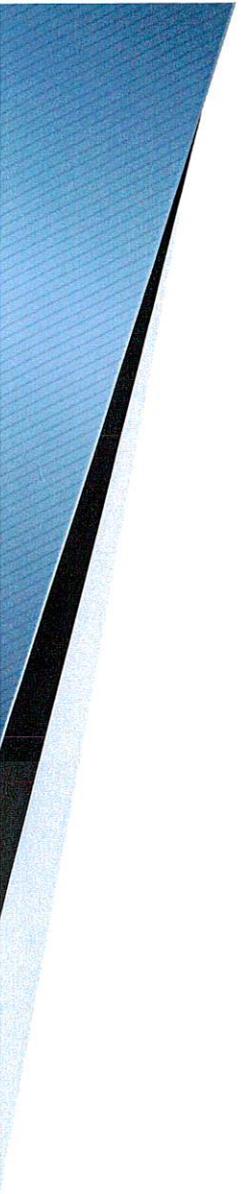


CADRE REGLEMENTAIRE

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20200130-34-2020-BF
Date de télétransmission : 11/02/2020
Date de réception préfecture : 11/02/2020

- ▶ Le présent rapport a pour objet de présenter les différents éléments permettant de débattre des orientations budgétaires pour l'année 2020 conformément à l'article L 2312-1 du code général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 (dite loi NOTRe), et au décret n°2016-841 du 24 juin 2016
- ▶ Axes de présentation:
 - Hypothèses générales des dépenses et des recettes
 - Engagements pluriannuels, notamment en matière d'investissement
 - Effectifs de la structure, conditions de rémunération, temps de travail et évolutions prévues
 - Eléments relatifs à la structure et gestion de l'encours de la dette

Mise à disposition du rapport au public par tous moyens dans les 15 jours



LE BUDGET

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20200130-34-2020-BF
Date de télétransmission : 11/02/2020
Date de réception préfecture : 11/02/2020

EXPLOITATION

DÉPENSES

Charges courantes
Charges de personnel
Assistance maîtrise d'ouvrage (AMO)
Intérêts de la dette
Dotations aux amortissements ...

Epargne brute

RECETTES

Redevances(essentiellement)
Travaux (convention financière)
Revenus des immeubles
(Saint Saturnin, Aubignan)
Subventions / poste de chargé de mission
Recettes exceptionnelles,
Reprise des subventions

INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Capital de la dette

Etudes
Travaux de renouvellement du réseau
Autres dépenses d'investissement
(ordinateur, serveur, logiciels, mobilier,
véhicule...)
Reprise des subventions

RECETTES

Epargne brute (autofinancement)

Subventions d'investissement
Récupération de la TVA
par le biais du délégataire
FCTVA
(Rem TVA sur les achats du syndicat)
Amortissement des immobilisations ...

Emprunt

Au 1^{er} janvier 2020 :

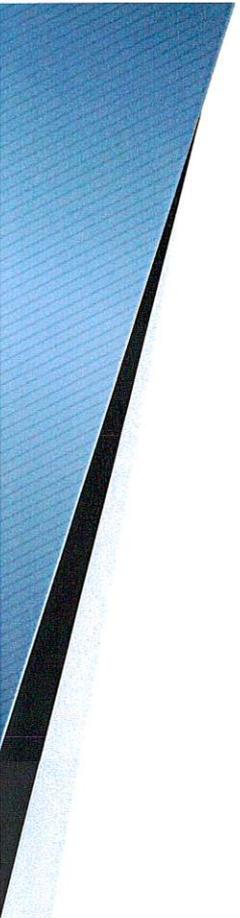
37 communes adhérentes

(Transfert de compétence de Malaucène

et de Gigondas)

82 492 primes fixes

9 209 185 m³ facturés



A-TERRITOIRE SYNDICAL (HORS GIGONDAS)

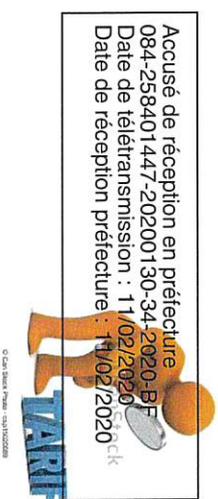
Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20200130-34-2020-BF
Date de télétransmission : 11/02/2020
Date de réception préfecture : 11/02/2020

Le service de l'eau potable comprend au 1^{er} janvier 2020 :

- ▶ 36 communes adhérentes.
- ▶ 82 072 primes fixes.
- ▶ 9 140 685 m³ facturés.



I – LA SITUATION FINANCIERE



Au 1^{er} janvier 2020, conformément à la délibération du comité syndical du 29 juin 2017, le tarif est le suivant :

PART SYNDICAT :

La prime fixe est de 25,00 € HT

Le prix au m³ est de 0,541 € HT

PART DELEGATAIRE :

La prime fixe est de 21,60 € HT par an

Le prix au m³ : 0,6122 € HT par m³.

Pour information, compte tenu de la TVA et de la redevance Agence de l'Eau, le prix du m³ pour une consommation de 120 m³ par an est de 1,98 € TTC (1,96 euros TTC au 1^{er} janvier 2019).

CAS PARTICULIER :

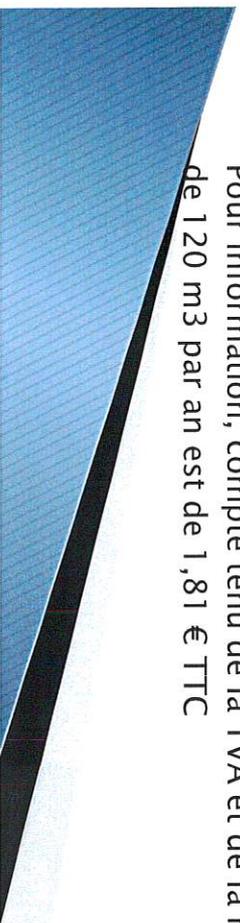
Concernant la commune de Malaucène, suite au transfert de compétence au 1^{er} janvier 2020, et au maintien du contrat de DSP avec la SAUR et conformément à la délibération du 19 décembre 2019, les tarifs sont les suivants :

PART DELEGATAIRE :

La prime fixe est de 28,23 € HT par an

Le prix au m³ : 0,3947 € HT par m³.

Pour information, compte tenu de la TVA et de la redevance Agence de l'Eau, le prix du m³ pour une consommation de 120 m³ par an est de 1,81 € TTC



II – LA SECTION D'EXPLOITATION A – RECETTES : LES TARIFS

Accusé de réception en préfecture
084-256401447-20200130-34-2020-BF
Date de télétransmission : 11/02/2020
Date de réception préfecture : 11/02/2020

COMPOSITION DU PRIX DE L'EAU

- Redevance perçue par le délégataire

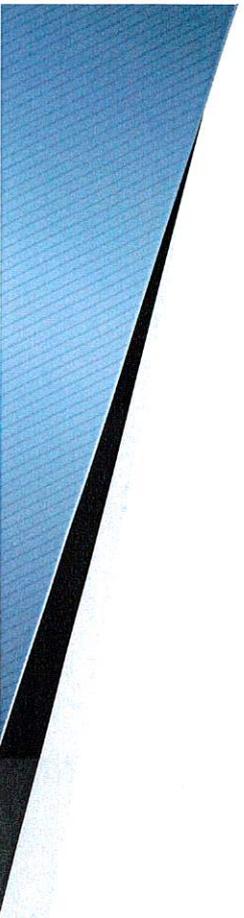
Contrepartie du service rendu et fixée par le contrat de délégation de service public et ses avenants, elle est actualisée deux fois par an conformément aux dispositions contractuelles

- Redevance perçue par le syndicat

Permet le financement des investissements nécessaires à la continuité de service ainsi qu'à l'amélioration de sa qualité

- Redevance perçue par l'Agence de l'Eau

Préservation des ressources en eau et lutte contre la pollution



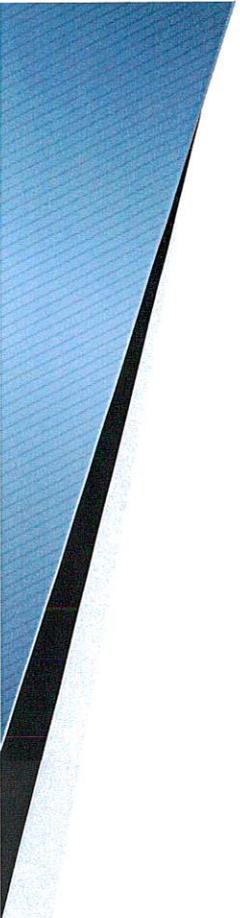
II - LA SECTION D'EXPLOITATION

A - RECETTES : PROPOSITIONS 2020

Le produit de la vente de l'eau attendu s'élève à 6.000.000,00 €.

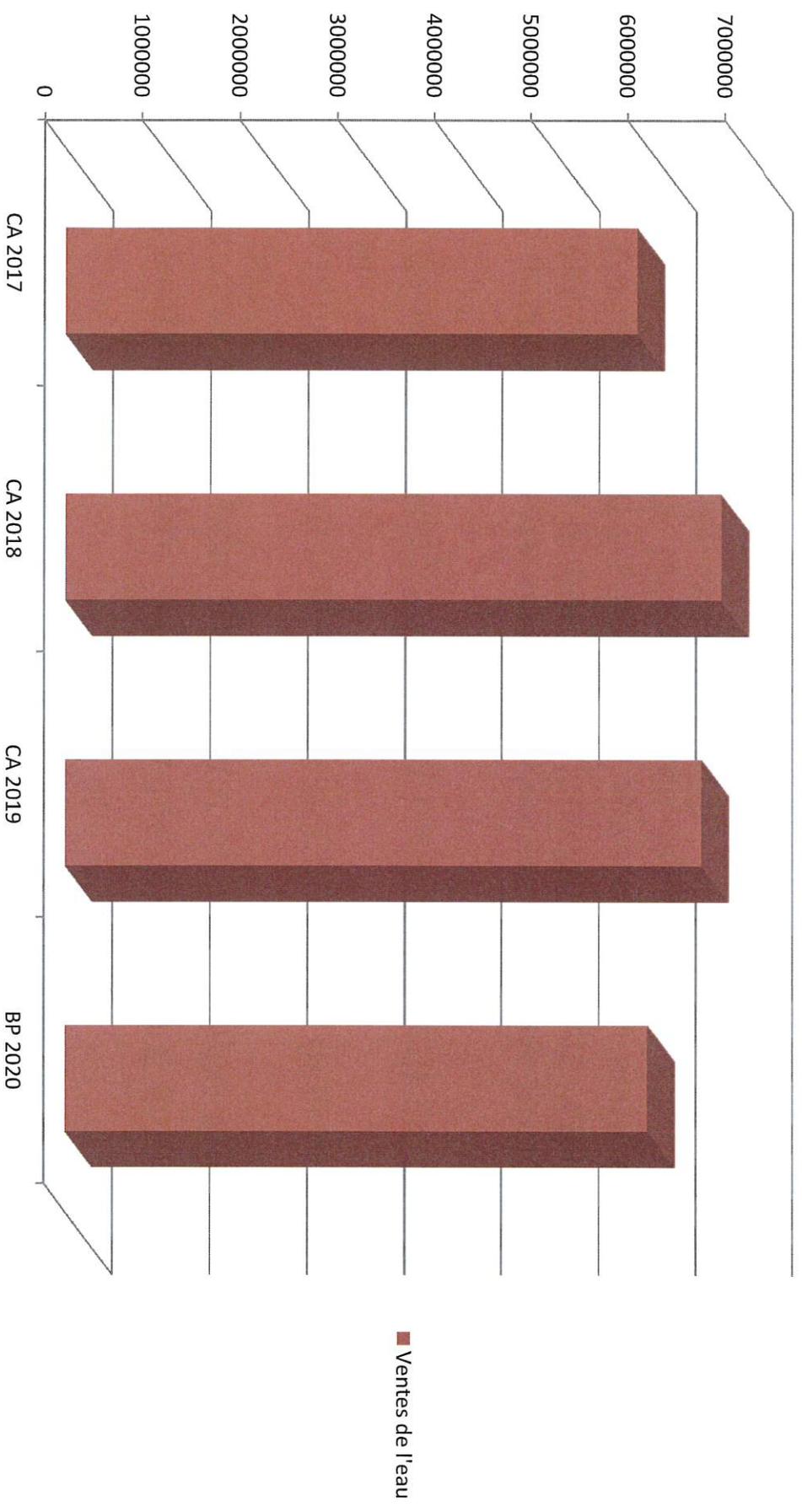
Les prévisions de recettes issues de la vente de l'eau sont stables par rapport aux prévisions de l'année 2019. Ce maintien des recettes est justifié par deux phénomènes :

- ▶ Impossibilité de prévoir les tendances météorologiques de l'année
- ▶ Réalisation d'économies d'eau par les usagers.



Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20200130-34-2020-BF
Date de télétransmission : 11/02/2020
Date de réception préfecture : 11/02/2020

II - LA SECTION D'EXPLOITATION A - RECETTES : EVOLUTION COMPARATIVE



II - LA SECTION D'EXPLOITATION

B - DEPENSES : PROPOSITIONS 2020

Les dépenses de gestion courante s'élèvent à 1.478.000,00 € dont :

- ▶ charges à caractère général pour un montant de 715.000,00 € (baisse de 12.36% par rapport à 2019)
- ▶ charges de personnel pour un montant de 763.000,00 € (baisse de 6.96% par rapport à 2019)

Cette baisse des dépenses de fonctionnement est due à l'optimisation des dépenses.

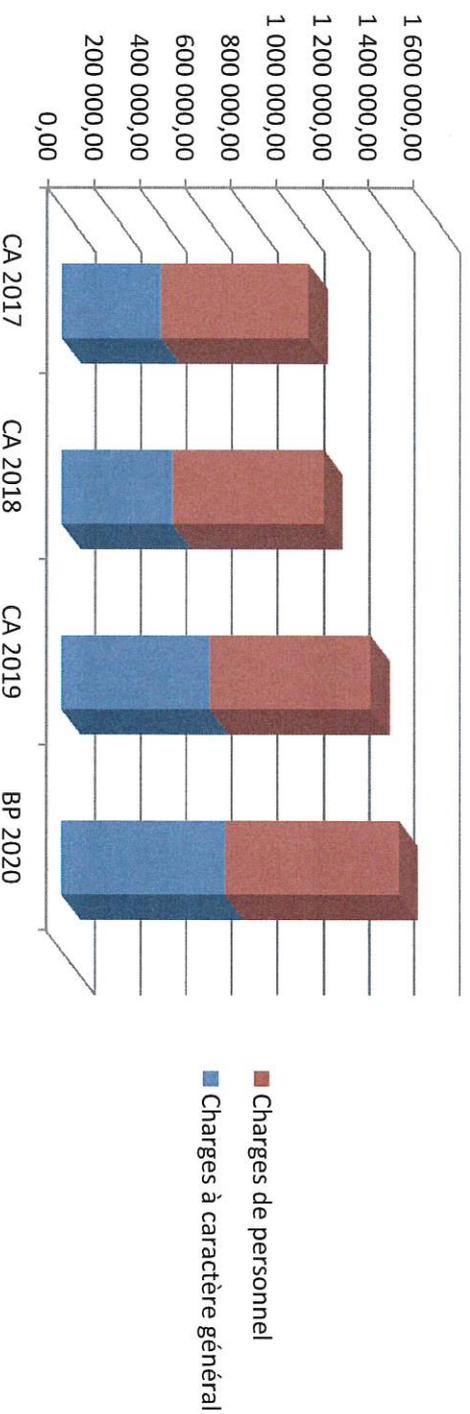
Les dépenses de gestion courante seront payées entièrement sur le budget de l'eau et seront remboursées à 60 % par le budget de l'assainissement collectif pour un montant de 100.000,00 € (sauf les dépenses spécifiques au service, telles que notamment les travaux de taille, les honoraires, les taxes foncières et la rémunération à la performance au titre du contrat de DSP Eau).

Les charges de personnel sont compensées par le remboursement de 450.000,00 € (410.000,00 € du service de l'assainissement collectif et 40.000,00 € du service assainissement non collectif).



II - LA SECTION D'EXPLOITATION B - DEPENSES : EVOLUTION COMPARATIVE

Accusé de réception à la préfecture
084-258401447-20200130-34-2020-BF
Date de télétransmission : 11/02/2020
Date de réception préfecture : 11/02/2020



Evolution du personnel en 2019

Recrutement
Départ à la retraite
CDD
Avancement

Un agent au service technique
Agent de maîtrise principal.
Un agent au service technique
Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

III – LA SECTION D’INVESTISSEMENT

Le syndicat poursuit et intensifie ses actions sur l’ensemble du territoire afin de répondre au mieux aux enjeux de son territoire, faire face à la question du vieillissement des ouvrages, et améliorer la gestion quantitative et qualitative de la ressource. Les principaux axes sont les suivants:

- ▶ Augmentation du budget consacré au renouvellement des réseaux, à la sectorisation
- ▶ Réhabilitation de la canalisation principale du syndicat de diamètre 450
- ▶ Sécurisation des services d’eau du syndicat Rhône-Ventoux et du Grand Avignon

L’essentiel de ces actions sont menées au travers de programmes pluri annuels d’investissement :

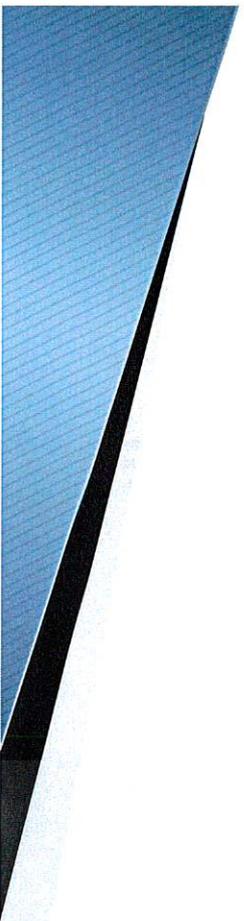
Marché à commandes sur plusieurs années pour le remplacement des branchements au plomb, le renouvellement des conduites prioritaires, les études sur les ressources mais également un programme de réhabilitation du génie civil des réservoirs.



III – LA SECTION D’INVESTISSEMENT A-RECETTES : PROPOSITIONS 2020

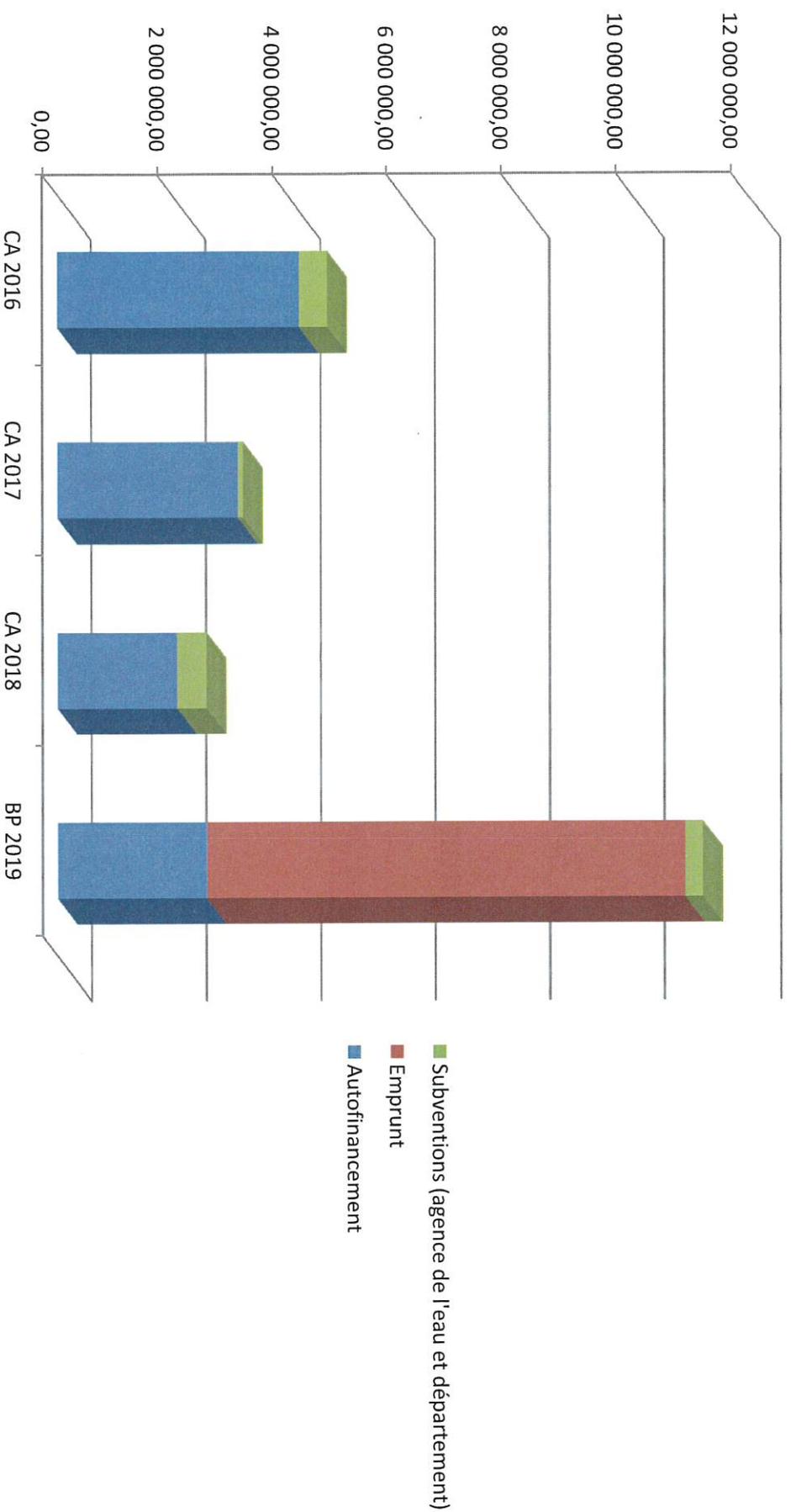
Le financement des investissements est constitué de l’autofinancement pour un montant de 2.560.800,00 € (produit des surtaxes), des subventions pour un montant de 231.235,00 € et de l’emprunt pour un montant de 7.528.205,00 €

Les chantiers prioritaires de l’Agence de l’Eau sont ceux qui privilégient les économies d’eau sur les secteurs déficitaires et dans un esprit de solidarité, ceux à destination des territoires ruraux défavorisés (communes en zone de revitalisation rurale ZRR).



III - LA SECTION D'INVESTISSEMENT A-RECETTES : EVOLUTION COMPARATIVE

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20200130-34-2020-BF
Date de télétransmission : 11/02/2020
Date de réception préfecture : 11/02/2020



III - LA SECTION D'INVESTISSEMENT B-DEPENSES : PROPOSITIONS 2020

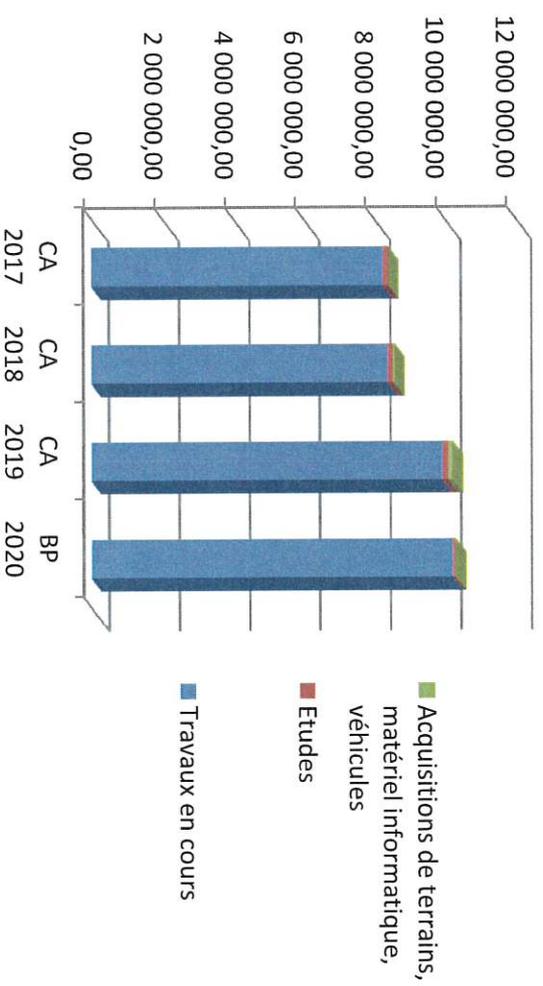
Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20200130-34-2020-BF
Date de télétransmission : 11/02/2020
Date de réception préfecture : 11/02/2020

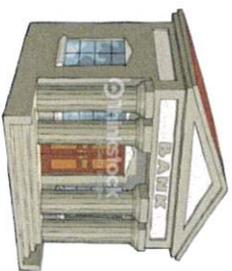
Etudes	Montant à financer HT	BP 2020 HT
Etude interconnexion avec le Grand Avignon	75 000,00	75 000,00
Total - études	75 000,00	75 000,00
Commune - Etudes suivies de travaux	Montant à financer HT	BP 2020 HT
Carpentras - Boulevard Passet, Boulevard Zola, Avenue du Comtat Venaisin et Avenue de Couberlin - Réhabilitation du réseau	720 000,00	210 000,00
Mallemort du Comtat - Boulevard Félix Gras, Avenue du Docteur Tondut - Renouvellement du réseau	432 000,00	172 800,00
Malaucaène - Impasse des Palivettes - Renouvellement du réseau		
Malaucaène - Avenue Pétrarque (route du Mont Ventoux) - Renouvellement du réseau	222 000,00	222 000,00
Malaucaène - Résidence Ratavon - Renouvellement du réseau		
Malaucaène - chemin rural de Ratavon / Brassetieu - Renouvellement du réseau		
Mazan - Centre ville, Rues de l'Auzon, Truffée, Lammorrière, du vieil hôpital, Planet - Renouvellement du réseau	120 000,00	120 000,00
Monteux - Chemin des Marjoraines, Saint Hilaire, Avenue Renée Cassin - Renouvellement du réseau	879 600,00	393 840,00
Pernes les Fontaines - Rue Emile Zola - Renouvellement du réseau	198 000,00	79 200,00
Pernes les Fontaines - Avenue du la Gare - Renouvellement du réseau	204 000,00	204 000,00
Saint Didier - Chemin des Garrigues et Grande Impasse - Renouvellement du réseau	408 000,00	408 000,00
Sorgues (Vedène) Route de Vedène, RD 6 (phase 2 ET 3) - Renforcement du réseau et Sorgues, Vedène, Le Pontet - RD 942, chemin des Grands Bois, Chemin Ponts Blancs - Déplacement et renforcement du réseau	2 076 000,00	830 400,00
Territoire syndicat :		
Marché à commande - Renouvellement/ plombs	7 200 000,00	7 200 000,00
Renforcement de la sectorisation	950 000,00	355 000,00
Remise en état des chemins d'accès des ouvrages	50 000,00	50 000,00
Total travaux	13 459 600,00	10 245 240,00
TOTAL A FINANCER HT	13 534 600,00	10 320 240,00

Les sommes présentées ne tiennent pas compte des restes à réaliser

Accusé de réception en préfecture
084-256401447-20200130-34-2020-BF
Date de réémission : 11/02/2020
Date de réception préfecture : 11/02/2020

III - LA SECTION D'INVESTISSEMENT B-DEPENDSES :EVOLUTION COMPARATIVE





IV-STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20200130-34-2020-BF
Date de télétransmission : 11/02/2020
Date de réception préfecture : 11/02/2020

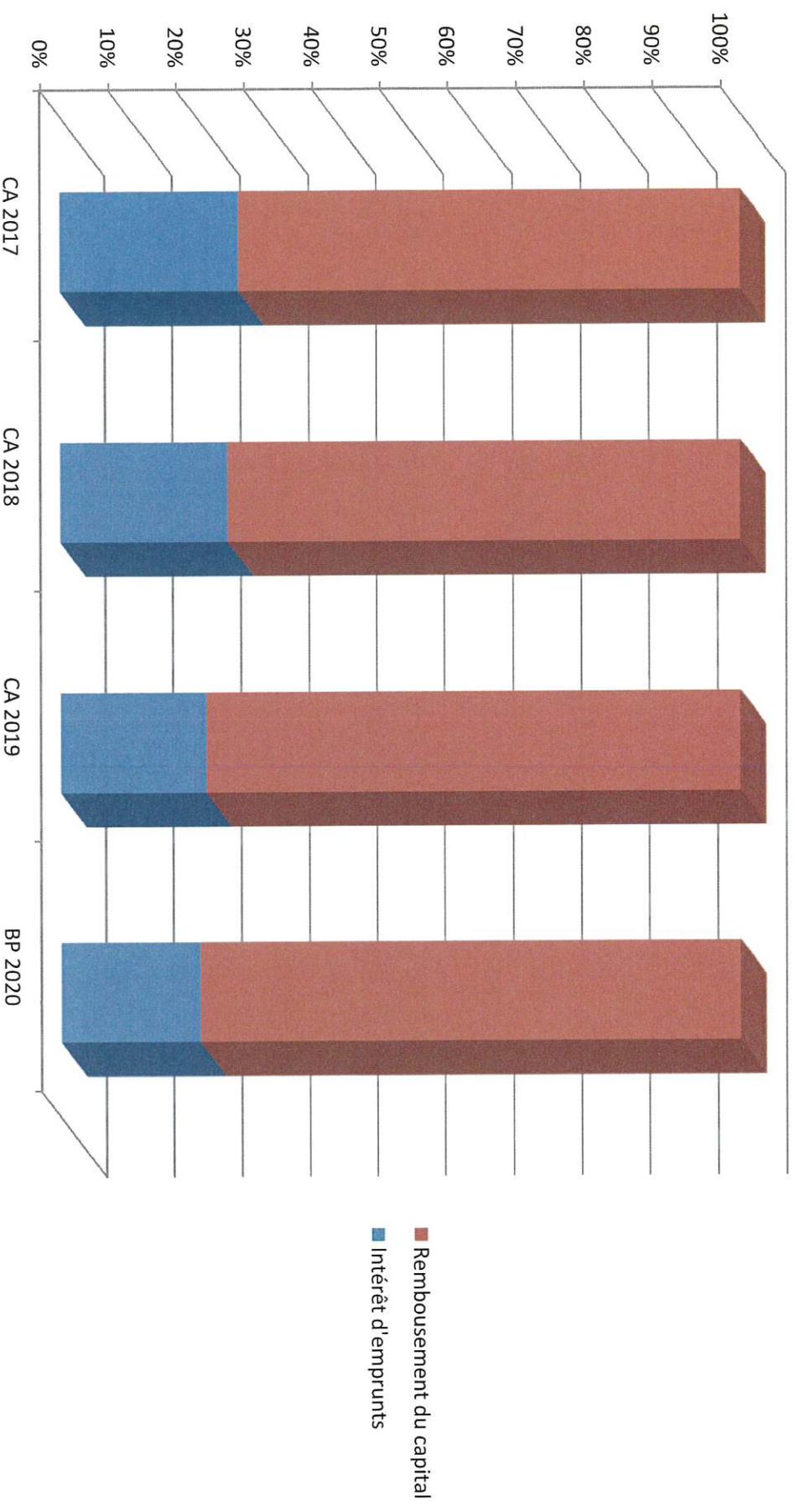
L'annuité d'emprunt s'élève à 2.640.000,00 €. La charge de l'annuité d'emprunt pour 2020 est de 32,17 € par usager (25,02 € en 2019).

Cette hausse est due à l'emprunt de 14.000.000,00 € qui a été contracté en 2019.



EVOLUTION DE LA DETTE

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20200130-34-2020-BF
Date de publication : 11/02/2020
Date de réception en préfecture : 11/02/2020



V--DONNEES RELATIVES AUX EFFECTIFS

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20200130-34-2020-BF
Date de télétransmission : 11/02/2020
Date de réception préfecture : 11/02/2020



- Au 1^{er} janvier 2020, l'effectif pour le service est de 13 agents :
- ▶ 7 au service administratif et 6 au service technique.
 - ▶ 9 femmes et 4 hommes.
 - ▶ 11 agents sont à temps complet, soit 38 h hebdomadaires et récupèrent 13 jours de RTT.
 - ▶ 2 agents sont à temps partiel, soit 30,40 h hebdomadaires et récupèrent 11 jours de RTT.
 - ▶ 12 agents travaillent pour les services de l'eau potable et de l'assainissement collectif.
 - ▶ 1 agent travaille exclusivement sur le service de l'eau potable.

Le montant de la masse salariale représente 4,61 % des dépenses de la section exploitation (compte tenu du remboursement du service de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif)



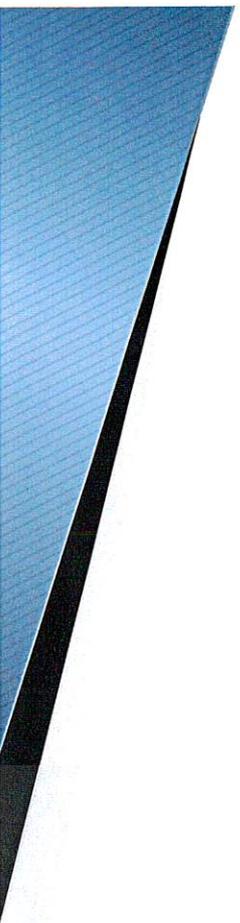
B – GIGONDAS

La commune de Gigondas dispose d'un budget spécifique compte tenu de son mode de gestion en régie.

I – La situation financière :

Le service de l'eau potable pour la commune de Gigondas comprend au 1^{er} janvier 2020 :

- ▶ 420 primes fixes
- ▶ 68 500 m³ facturés



**Conformément à la délibération du 19 décembre 2019
les tarifs sont les suivants au 1^{er} janvier 2020 :**

▶ Les tarifs domestiques :

- ▶ Prime fixe annuelle HT : 71,10 €
- ▶ Prix au m3 HT : 2,351 €

Dont :

Part exploitation :

- Prime fixe annuelle HT : 46,10 €
- Prix au m3 HT : 1,81 €

Part investissement :

- Prime fixe annuelle HT : 25,00 €
- Prix au m3 HT : 0,541 €

Pour information, compte tenu de la TVA et de la redevance Agence de l'Eau, le prix du m3 pour une consommation de 120 m3 par an est de 3,46 € TTC

▶ Les tarifs industriels ou agricoles :

- ▶ Prime fixe annuelle HT : 350,70 €
- ▶ Prix au m3 HT : 1,48 €

Dont :

Part exploitation :

- Prime fixe annuelle HT : 325,70 €
- Prix au m3 HT : 0,939 €

Part investissement :

- Prime fixe annuelle HT : 25,00 €
- Prix au m3 HT : 0,541 €

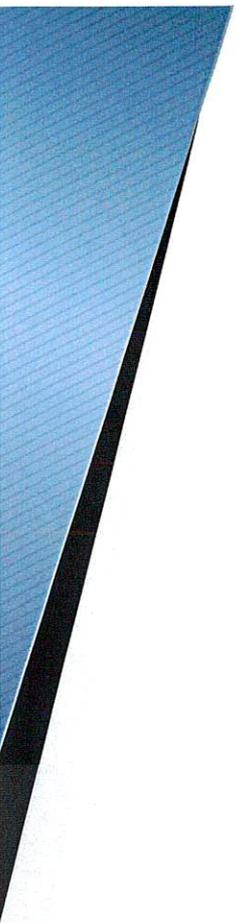


II – La section de fonctionnement

A-Recettes de fonctionnement (Prévisions 2020)

Le produit de la vente de l'eau attendu s'élève à 237.800,00 €

Les prévisions de recettes issues de la vente de l'eau sont stables par rapport aux prévisions de l'année 2019. Il est judicieux de ne pas surévaluer les recettes parce que deux critères font fluctuer les recettes d'une année sur l'autre : la météo et les économies d'eau réalisées par l'ensemble des consommateurs.



II – La section de fonctionnement

B – Dépenses de fonctionnement (Prévisions 2020)

Les dépenses de gestion courante s'élèvent à 143.500,00 € dont :

- Charges à caractère général pour un montant de 133.500,00 €
- Charges de personnel pour un montant de 10.000,00 (Une quote-part du travail administratif et technique du syndicat sera imputée pour la gestion du service de l'eau de Gigondas)

Une convention de prestation de service va être passée avec la commune pour assurer le service.

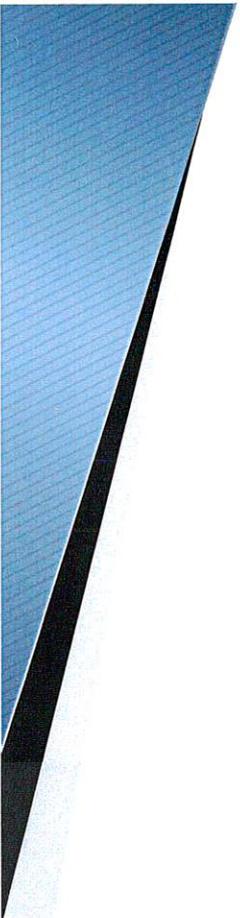
Le remboursement du syndicat à la commune se fera par le biais d'une prestation de service imputé sur l'article budgétaire « honoraires » (prestation de facturation, intervention sur l'exploitation du réseau...)



III-La section d'investissement

A-Recettes d'investissement (Prévisions 2020)

Le financement des investissements est constitué d'un emprunt pour un montant de 56.800,00 €



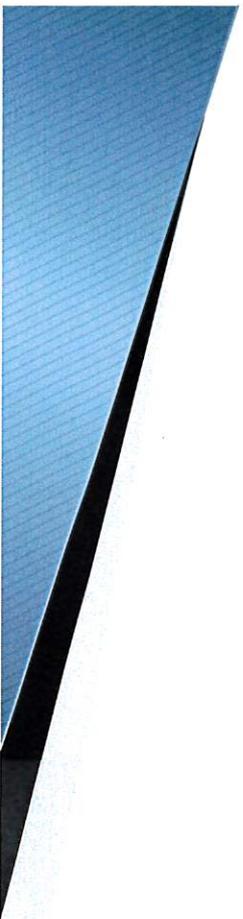
III-La section d'investissement

B-Dépenses d'investissement (Prévisions 2020)

-

Les principaux nouveaux investissements qui seront inscrits au budget primitif 2020 :

Remplacement du Sofrel :	4.000,00 €
Travaux divers :	20.000,00 €
Vallée du Trignon -	
Extension du réseau :	90.000,00 €



IV – L'état de la dette :

L'annuité d'emprunt s'élève à 52.100,00 €.

La charge de l'annuité d'emprunt pour 2020 est de 124,00 € par usager (87,00 € en 2019).

Des emprunts ont été réalisés en 2019.

